

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1891.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1892 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. P. RAEPSAET.

MESSIEURS,

Le projet de Budget qui nous a été soumis s'élève à la
somme de fr. 1,528,500 »

Le même Budget pour l'exercice 1891 atteignait le chiffre
de 1,548,500 »

L'exercice 1892 présente donc une diminution de . . fr. 20,000 »

Cette diminution porte exclusivement sur l'article 7, chapitre II, « Remboursement »; elle est proposée, comme le dit la note préliminaire, pour la restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement.

Le chiffre nouveau correspond à la moyenne des restitutions opérées pendant la dernière période quinquennale.

Le Budget ayant été adopté sans observations par toutes les sections, la section centrale, à son tour, estimant qu'il n'y a pas lieu d'y apporter des modifications, a l'honneur de proposer à la Chambre de l'adopter tel qu'il nous a été présenté.

Le Rapporteur,
PAUL RAEPSAET.

Le Président,
P. TACK.

⁽¹⁾ Budget, n° 95, XII (session de 1890-1891).

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DE MOREAU, DE CORSWAHEM, SLINGENEYER, RAEPSAET, VANDEN STEEN et D'OULTREMONT.